



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Aménagement et Risques
Pôle aménagement

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers (CDPENAF)

**Avis sur le projet de création de deux STECAL en zones agricole (Ax1) au lieu dit « Turnier »
et naturelle (Nt2) au lieu dit « Pont Neuf »**

Commune de Reignier-Esery

au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu le dossier de modification n°1 du PLU, reçu le 30 décembre 2021, qui prévoit la création de deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour permettre, le changement de destination et les aménagements des bâtiments existants sans extension sur le secteur de « Turnier » et l'aménagement d'activités sportives de plein air sur le secteur de « Pont Neuf » ;

Vu le rapport d'instruction de la DDT adressé par courrier électronique le 04/02/2022, aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres, la CDPENAF émet un avis favorable au projet, en recommandant à la commune pour le STECAL Ax1 d'examiner au-delà du seul réaménagement du bâtiment existant, l'opportunité d'autoriser des évolutions limitées du bâti (extension, annexe) au sein du STECAL.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE